

Envoyé en préfecture le 01/09/2023 Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le 1 1 SEP. 2023 ID: 085-200070233-20230831-DECDA_2023_067-AR

DECISION **DU PRESIDENT** N° DECDA 2023 067

Offre scolaire 2023-2024

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu, Vu la décision n°DECTDM_19_023 en date du 18 mars 2019 portant création de la régie de recettes Office de Tourisme,

Vu la décision n°DECTDM_21_052 en date du 17 septembre 2021 portant modification de la régie de recettes Office de

Vu la décision n°DECTDM_19_024 en date du 18 mars 2019 portant création de la sous-régie de recettes pour les manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie

Vu l'arrêté n° ATDMAD_19_018 en date du 18 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Office de

Vu l'arrêté n° ATDMAD_19_019 en date du 18 mars 2019 portant nomination du mandataire de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n°DECTDM_19_018 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_011 du 15 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Site Saint-Sauveur,

Vu la décision n°DECTDM_19_022 du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes Maison de la Rivière, Vu la décision n°DECTDM_21_037 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes de la Maison de la Rivière, Vu l'arrêté n°ARRDA_2023_053 du 15 mai 2023 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes Maison de la Rivière,

Vu l'arrêté n°ARRDA_2023_055 du 15 mai 2023 portant nomination des mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière.

Vu la décision n°DECTDM_19_003 du 10 janvier 2019 portant création de la régie de recettes Médiathèque Calliopé, Vu la décision n°DECTDM_19_021 du 14 mars 2019 portant modification de la régie de recettes Médiathèque Calliopé Vu l'arrêté n°ATDMAD_20_063 du 27 novembre 2020 portant nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et de mandataires de la régie de recettes Médiathèque Calliopé,

Vu la décision n°DECTDM_19_045 du 02 mai 2019 portant création d'une régie de recettes à la Valorétrie, Vu la décision n°DECTDM_21_034 du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes à la Valorétrie, Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_023 du 07 mai 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes à la Valorétrie, Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_024 du 07 mai 2019 portant nomination de mandataires de la régie de recettes à la Valorétrie,

DÉCIDE

ARTICLE 1

A compter du 31 août 2023, les droits d'entrée aux activités scolaires proposées sur les différents équipements de Terres de Montaigu, sont définis comme suit :

Equipements et Activités	Taux TVA	Tarif HT	Tarif TTC
Théâtre de Thalie			
Spectacle « Carrément Cube » « Courgette » « Pour la mare » « Belles de scène » « Mondial Placard » « What will have been » « Les Quatre saisons » « La délicatesse » « Les fouteurs de joie » « Casse-noisette » « Plein feu » « Lass »	2,1%	5,88 €	6,00€
Spectacle « Sous la neige » « Un océan d'amour » « Renversante » « Un sac de billes » « Vole, Eddie, Vole » « La mort grandiose des Marionnettes » « Monte-Cristo » « Paul Lay Trio / Deep Rivers » « Glenn, naissance d'un prodige » « Concerto pour deux clowns » « Oublie-moi »	5,5%	5,69 €	6,00€
Visite du théâtre	1	1	Gratuit
Site Saint-Sauveur			
Visite de l'exposition photographique ou de l'exposition estivale		1,50 €	
Micro-folie		Gratuit	

Publié le 0 1 SEP. 2023

ID: 085-200070233-20230831-DECDA_2023_067-AR

Equipements et Activités	Tarif	
Maison de la Rivière		
Dis-moi, Papi Aulne (groupe inférieur à 20 élèves)	70 € (forfait)	
Dis-moi, Papi Aulne (groupe supérieur ou égal à 20 élèves)	3,50 €	
La rivière en défis – CE1-CE2 (groupe inférieur à 20 élèves)	70 € (forfait)	
La rivière en défis – CE1-CE2 (groupe supérieur ou égal à 20 élèves)	3,50 €	
La rivière en défis – CM1-CM2 (groupe inférieur à 20 élèves)	40 € (forfait)	
La rivière en défis – CM1-CM2 (groupe supérieur ou égal à 20 élèves)	2,00€	
Embarquez sur la rivière (groupe inférieur à 20 élèves)	80 € (forfait)	
Embarquez sur la rivière (groupe supérieur ou égal à 20 élèves)	4,00 €	
La vie secrète de la rivière (groupe inférieur à 20 élèves)	70 € (forfait)	
La vie secrète de la rivière (groupe supérieur ou égal à 20 élèves)	3,50 €	
Médiathèque Calliopé		
Prêt de malles de livres	Gratuit	
Visite	Gratuit	
Le Printemps du Livre se balade		
Rencontre	1,50 €	
Déchèterie / Valorétrie		
Visite	Gratuit	
Visite à la ferme		
Visite	Gratuit	

La gratuité est accordée aux accompagnateurs dans la limite des dispositions légales.

ARTICLE 2

Les régisseurs, mandataires et mandataires suppléants de la régie de recettes Office de Tourisme, de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie, de la régie de recettes Site Saint-Sauveur, de la régie de recettes de la Maison de la Rivière, de la régie de recettes Médiathèque Calliopé, et de la régie de recettes à la Valorétrie, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président, Antoine CHEREAU

Chereau Date de signature : 01/09/2023 Qualité : Président de Terres de

Signé électroniquement par . Antoine

Montaigu Communauté

d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification